

Dossier Médical Partagé

[Pour commenter, connectez-vous à un compte Google, allez sous Google Docs, coin haut à droite, et réclamez l'accès.]

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est la nouvelle appellation du Dossier Médical Personnel. Le fait de partager le dossier dématérialisé d'un patient entre le patient et les professionnels de santé, sous le contrôle du patient, est certainement propice à une gestion plus cohérente de la santé, et à des économies. Des avancées ont été faites, comme la possibilité pour toute personne de créer elle-même son propre DMP, et la mise à la disposition automatique d'une liste actualisée des derniers actes médicaux, y compris la prescription de médicaments.

Mais j'ai pu constater en tant que patient très favorable au DMP l'ignorance des professionnels de santé à son sujet, ou leur refus de l'utiliser.

Sur le terrain, le DMP n'existe pas. En tant que patient, j'aimerais pouvoir accéder à des résultats médicaux sur mon DMP; je devrais pouvoir l'exiger.

On peut comprendre que les professionnels de santé rechignent à l'alimenter, dans la mesure où cela pourrait être redondant avec les systèmes d'information (dans les CHU par exemple) qu'ils utilisent déjà. Certains médecins préfèrent ne pas partager des résultats médicaux avec leur patient, parfois pour des raisons louables (pensant que le patient n'est pas apte à les interpréter, où pourrait développer une inquiétude néfaste), mais pas toujours.

Les laboratoires d'analyses médicales ont souvent leur propre système de partage de l'information avec le patient.

Les ordonnances de médicaments se font toujours sur du papier, alors qu'elles sont dématérialisées dans de nombreux pays (USA en particulier), et les pharmacies ont par ailleurs un système d'information propre avec lequel elles gèrent les médicaments procurés au patient.

Comment faire avancer l'utilisation du DMP sur le terrain? Il ne suffit pas de quelques spots publicitaires. La mesure la plus urgente et la plus utile pour booster le DMP est la dématérialisation des ordonnances.

Proposition

1. Le plus urgent: dématérialiser les ordonnances: les pharmaciens auront accès aux ordonnances du patient par insertion de sa carte vitale dans leur lecteur, ce qu'ils font déjà, gain de temps et simplicité pour les deux parties; il faudra convaincre les médecins les plus réticents, mais certains médecins engendrent déjà l'ordonnance à partir de données saisies dans leur ordinateur. Les médecins ont aussi à y gagner, car ils sont souvent dans la situation de renouvellement d'une ordonnance.
2. Travailler avec les laboratoires d'analyse et les CHU à une interconnection de leurs systèmes d'information avec le DMP, pour permettre un accès aux données de ces systèmes tiers, voire leur transfert ou recopie vers le DMP du patient. Le patient devrait pouvoir exiger que les convocations ou autres documents lui soient transmis par l'intermédiaire de son DMP, plutôt que sur papier.
3. Améliorer l'interface médecin ou patient avec les données du DMP, notamment pour la recherche d'informations, et former les professionnels de santé sur le terrain.